

**Regroupement Pédagogique Intercommunal  
Saint Martin-en-Vercors-Saint-Julien-en-Vercors**

# **COVID-19**

*Livret d'information  
à l'attention des parents d'élèves  
de l'école élémentaire  
de Saint-Martin-en-Vercors*

**Livret évolutif et valable jusqu'au vendredi 29 mai 2020**

Ecole Saint-Julien	04.75.45.52.80
Ecole Saint-Martin	04.75.45.51.25
Cantine - NAP - Périscolaire Saint-Martin ; Myriam Audeyer	06.07.66.17.65
Mairie de Saint-Martin	04.75.45.51.68
Mairie de Saint-Julien	04.75.45.52.23
Infirmière ; Frédérique Germain	06.49.99.04.09

## *Rappel du contexte*

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

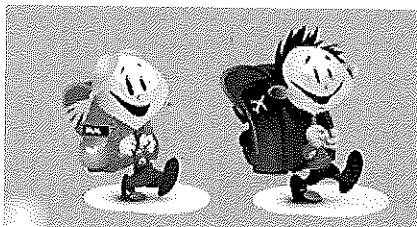
Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de l'école élémentaire de Saint-Martin après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 30 avril 2020.

Nous vous remercions de communiquer et d'expliquer les informations de ce livret à votre (vos) enfant(s) afin de que son (leur) retour à l'école se déroule dans les meilleures conditions.

*Retour à l'école :*  
*Jeudi 14 mai 2020*  
*à 8h30*



## Recommandation importante

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

**Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.**

**En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

## Application des gestes barrière

**les gestes à retenir**

Je garde une distance d'environ 1 mètre avec les copains

Je ne serre pas la main et je ne fais pas de bisous, mais je dis quand même bonjour !

Je me lave bien les mains, le temps d'une petite chanson

J'utilise des mouchoirs jetables et je les jette à la poubelle

Je tousse et j'éternue dans mon coude

**Pour me protéger et protéger les autres !**

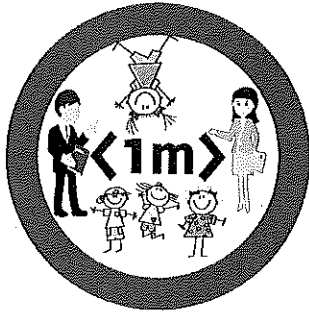
Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.

**La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.**

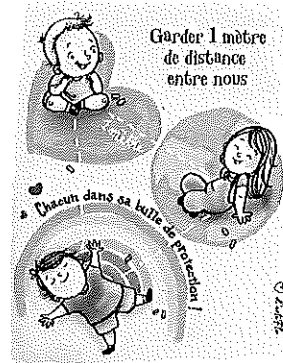
## Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est **le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles permettra de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.



## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- ✓ A l'arrivée dans l'école ;
- ✓ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ✓ Avant et après chaque repas ;
- ✓ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ✓ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ✓ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

## *Le port du masque*

### **Pour les élèves :**

Le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

### **Pour le personnel :**

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le Ministère de l'Éducation Nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1.

La municipalité fournira des masques « grand public » à l'ensemble de ses agents intervenant dans l'enceinte de l'école.

**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.**

## *Le nettoyage et la désinfection des locaux*

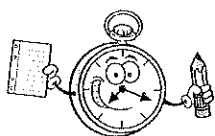
Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les agents procéderont à la désinfection des surfaces fréquemment touchées (toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, loquets) plusieurs fois par jour.

Le nettoyage de l'école aura lieu tous les soirs de la semaine comme habituellement. Il respectera les préconisations du protocole sanitaire transmis par l'éducation nationale.

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

### *Les horaires de l'école élémentaire de St Martin*



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
matin	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45
après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

### *L'accueil des élèves*

L'arrivée des enfants devra être échelonnée car les élèves entreront individuellement dans le couloir d'entrée de l'école.

**Les enfants qui ne prennent pas les transports scolaires doivent arriver sans faute entre 8h20 et 8h30 afin de laisser ensuite la place aux enfants sortant de la navette.**

Devant l'école, les parents s'assureront que les enfants qui attendent pour entrer ne s'attourent pas et patientent en respectant les marquages au sol.

Chaque niveau rentrera par l'entrée qui correspond à sa classe.

Les professeurs des écoles accueilleront les élèves aux entrées de leur classe respective.

Toutefois les professeurs des écoles ne pourront pas gérer l'arrivée des enfants aux portes de l'école, **nous en appelons donc à votre bonne volonté pour filtrer le flux des enfants à ces endroits.**

**Nous vous rappelons que le port du masque sera obligatoire pour les parents responsables de ce temps d'accueil.**

#### **Protocole d'accueil des élèves**

- ✓ La porte de l'école sera ouverte par l'enseignante (masquée) et ne sera refermée qu'après le passage du dernier élève.
- ✓ C'est la personne accueillante (masquée) située à la porte de l'école qui mettra de la solution hydro-alcoolique sur les mains des élèves qui entreront dans l'école à tour de rôle.  
Elle vérifiera que le couloir est vide avant de laisser entrer un nouvel élève.
- ✓ Après être rentré, l'enfant sortira ses affaires et rangera son cartable dans son casier. Il n'enlèvera ni ses chaussures ni son manteau.
- ✓ Dans la classe, l'enseignante accueillera l'élève qui mettra ses affaires dans son bureau et son manteau sur le dossier de sa chaise.
- ✓ Il ira ensuite individuellement dans les sanitaires pour se laver les mains et retournera s'asseoir à son bureau.

➤ ***Nous vous rappelons que même les parents sont tenus de respecter la distanciation physique en vigueur.***

➤ ***Les parents n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'école.***

↳ ***Si vous souhaitez contacter les institutrices, merci de les en informer via le cahier de liaison.***

## *En classe*

Les salles de classe ont été aménagées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables. Elles seront aérées avant l'arrivée des élèves.

Le premier jour de classe, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique (1mètre), les gestes barrière dont l'hygiène des mains. L'infirmière viendra dans les premiers jours compléter cette information.

Les déplacements dans la classe seront limités et les élèves ne se lèveront pas sans en avoir demandé la permission.

**Les parents fourniront à leur enfant une gourde remplie qui leur permettra de boire pendant la classe sans avoir besoin de se lever.**

En revanche, après s'être mouché, les enfants iront aux sanitaires se laver les mains.

**L'échange d'objets, personnels ou collectifs, entre élèves sera proscrit.**

## *Les récréations*

Avant la récréation, les élèves iront chacun leur tour aux sanitaires. La salle de classe sera aérée.

Un planning des pauses par classe sera mis en place afin que les deux classes ne soient pas en même temps dans la cour. L'arrivée dans la cour ne se fera pas par le même escalier ; les croisements entre les deux groupes d'élèves ne seront donc pas possibles.

Le groupe sera guidé vers la cour dans le respect des distanciations physiques. Dans la cour, les jeux de ballon et de contact et tout ce qui implique des échanges d'objets seront proscrits. L'enseignant proposera des jeux et des activités permettant le respect des gestes barrière et de la distanciation physique.

L'ensemble du matériel présent dans la cour avant le confinement a été rangé (babyfoot, table de ping-pong, jeux de cour...).

Après la récréation, les élèves iront chacun leur tour aux sanitaires.



## *Les activités sportives et culturelles*

Une fois encore, les activités choisies permettront de respecter la distanciation physique et empêcheront tout point de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignante). Le matériel et les outils pédagogiques ne seront pas directement accessibles aux élèves.

## *La cantine*

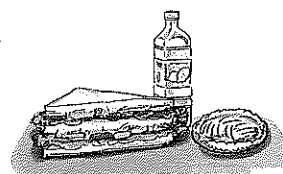
Les élèves seront répartis dans la cantine ou la salle des fêtes suivant leur classe. Aucun brassage d'enfants n'aura lieu durant cette période.

Myriam et Isabelle assureront ce temps de cantine, chacune sera en charge d'une classe.

Le service de restauration ne sera pas assuré, les parents devront fournir un repas froid. Toutefois il est nécessaire d'inscrire les enfants qui seront présents lors du temps de cantine auprès de Myriam au 06 07 66 17 65.

Il est impératif que le repas de chaque enfant respecte les critères suivants :

- **Repas non réfrigérable et non réchauffable**
- **Le repas devra être stocké dans un sac isotherme**
- **L'enfant devra pouvoir manger en totale autonomie afin de limiter au maximum l'intervention des agents**
- **Apporter une bouteille d'eau ou gourde**



## *La sortie de l'école*

La porte de l'école sera ouverte par l'enseignante et ne sera refermée qu'après le passage du dernier élève.

Les élèves sortiront un par un de la classe et récupéreront leur cartable uniquement s'ils ne reviennent pas en classe le lendemain afin de limiter les allers-retours de matériel entre l'école et la maison.

Les élèves qui prennent la navette sortiront à tour de rôle à partir de 16h20. Puis ce sera le tour des autres élèves.

L'enseignante mettra de la solution hydro-alcoolique sur les mains de chaque élève avant leur sortie.

➤ ***Nous vous rappelons que même les parents sont tenus de respecter la distanciation physique en vigueur.***

➤ ***Les parents n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'école.***

☞ ***Si vous souhaitez contacter les institutrices, merci de les en informer via le cahier de liaison.***

## *Le périscolaire*

En cette période inédite, le périscolaire sera maintenu et réservé en priorité aux enfants dont les parents travaillent et qui n'ont aucun moyen de garde.

L'inscription se fera par les parents auprès de Myriam au 06.07.66.17.65.

Pour venir récupérer votre enfant, une procédure exceptionnelle a été mise en place :

➤ ***Appeler Myriam sur son téléphone portable pour la prévenir de votre arrivée, ainsi l'enfant se préparera***

➤ ***Attendre votre enfant dans le sas de la salle des fêtes, entre les deux portes***



**IL EST INTERDIT AUX PARENTS D'ENTRER  
DANS LA SALLE DES FÊTES**

## *L'accueil « d'urgence » du mercredi matin*

Il se déroulera de 8h30 à 11h30.

**Cet accueil est limité à 10 enfants.**

Le mercredi 13 mai, il aura lieu à Saint-Julien en Vercors, encadré par Laurence Drogué.

**Pour les mercredis à partir du 20 mai, ce sera Valentine Fournier-Barat qui assurera ce service.**

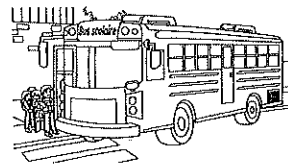
**Les modalités détaillées d'accueil vous seront communiquées par mail au plus tard le lundi 18 mai.**

Le protocole sanitaire sera identique à celui des jours d'école :

- Cheminement pour les arrivées et les départs
- Lavage minutieux des mains et respect de la distanciation physique
- Activités adaptées en fonction de la situation et du nombre d'enfants accueillis.

## *Le transport scolaire*

Le service de la navette scolaire sera maintenu et reprendra à partir du mardi 12 mai (jour d'ouverture de l'école maternelle). **Le service sera assuré tous les jours de la semaine aux horaires habituels.**



Toutes les mesures sanitaires seront mises en place dont la distanciation physique et la désinfection du car entre les services.

D'après les recommandations de l'Académie Nationale de Médecine, la Région fournira à tout enfant à partir de 6 ans un masque de protection dans le cadre de ces transports scolaires.

Les enfants monteront et sortiront du car par les portes arrières un par un sous contrôle du conducteur de la navette.

**Il est vivement recommandé que vous expliquiez à votre (vos) enfant(s) l'importance de rester à sa (leur) place durant tout le trajet et de se déplacer uniquement lorsque le chauffeur le leur indique.**

Nous vous rappelons que selon le code du transport, le chauffeur de car n'est pas responsable du comportement des enfants dans l'enceinte de la navette. La responsabilité revient aux parents.

## *Procédure de gestion d'un cas COVID*

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

### *Conduite à tenir*

L'enfant sera immédiatement isolé et un masque pédiatrique lui sera mis. L'enseignante appellera sans délai les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin.

En cas de test positif au Covid-19, seront informés les services académiques qui se rapprocheront des autorités sanitaires ainsi que les parents d'élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'évictions seront définies par les autorités sanitaires.

Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe ou d'école pourront être prises par ces dernières. Un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h seront réalisés.

**Les renseignements du présent livret sont  
susceptibles d'être modifiés.  
Toutes les nouvelles informations vous seront  
communiquées par mail dans les meilleurs délais.**

Ce livret est téléchargeable sur le site internet de Saint-Martin, page école :  
[www.stmartinenvercors.fr](http://www.stmartinenvercors.fr)